

Compte rendu du Conseil Municipal - Séance du 7 mars 2011.

L'an deux mil onze et le sept mars à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de M. MICHEL, Maire.

Etaient présents : MM. MICHEL, CORNU, CHOLLAT, GRIVOLLA, ALBERT, BARBIER, CHANARON, CHARVET, CHAUT-SARRAZIN, GUILLAUD, MOREL, VIUDEZ, VITETTA.

Excusé : M. DESROCHE.

Absente : Mme BONNARGENT.

Secrétaire de séance : M. Bertrand CHARVET.

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 1^{ER} février 2011.

N° 2011/004 - Objet : Compte de Gestion 2010.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 2011-005 - Objet : Compte Administratif 2010.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Marie-Thérèse CORNU, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Monsieur Laurent MICHEL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte administratif principal	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent
Résultats reportés		74017.46		54381.61		128399.07
Opérations de l'exercice	258409.65	246772.03	363872.18	348123.41	622281.83	594895.44
Totaux	258409.65	320789.49	363872.18	402505.02	622281.83	723294.51
Résultat de clôture		62379.84		38632.84		101012.68
Restes à réaliser	124520.00	75200.00			49320.00	
Totaux cumulés	382929.65	395989.49	363872.18	402505.02	746801.83	798494.51
Résultats Définitifs		13059.84		38632.84		51692.68

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

N° 2011/006 - Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Laurent MICHEL, Maire,

après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010,

Constatant que le compte administratif fait apparaître : un excédent de fonctionnement de :
38632.84 €

Décide, à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	- 15748.77
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	+54381.61
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C Résultat à affecter	+38632.84
= A+B (hors restes à réaliser)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
R 001 (excédent de financement)	+62379.84
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-43320.00
Besoin de financement	
Besoin de financement F	=D+E
	+13059.84
AFFECTATION = C	+38632.84
Report en fonctionnement R 002 (2)	+38632.84

Préparation du budget primitif 2011.

Monsieur Le Maire présente une première ébauche des travaux ou investissements à prévoir potentiellement au budget 2011. Un balayage des sujets est effectué afin d'en préciser les priorités. L'ensemble des commissions est invité à finaliser et chiffrer leurs projets pour la prochaine réunion.

N° 2011/007 – Demande de subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur.

Aménagement et sécurisation de la traversée du Village – 2^{ème} Tranche plus accessibilité Personne à Mobilité Réduite bâtiment Mairie.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement de la traversée du village 2^{ème} tranche. Il présente les nouveaux plans qui ont été modifiés par les services de la Direction Départementale des Territoires, suite aux différentes remarques faites par la commission voirie.

Ces travaux sont la continuité des travaux de sécurisation de la traversée du village engagés précédemment et dont une 1^{ère} tranche a été réalisée en 2010. Elle concerne la partie de l'église jusqu'à la route reliant l'accès au cimetière.

La deuxième tranche est la partie centrale de la traversée du village jusqu'à la place. Cette deuxième partie de travaux a pour but de créer un vrai centre de village, de sécuriser l'ensemble du centre village qui comprend la mairie, les écoles, les équipements sportifs, le commerce multiservices et la place du village et assurer l'accès aux personnes à mobilité réduite.

D'autre part ce projet intègre la mise aux normes de l'arrêt de bus scolaire principal de la commune (environ 40 élèves).

Dans le même temps il est prévu un renforcement et un enfouissement des réseaux électriques et France Télécom

Le montant total du projet s'élève à 287.977 €H.T. et se décompose de la manière suivante :

- Travaux de voirie : 151.290 €H.T.
- Travaux d'éclairage public : 26.665 €H.T.
- Solde honoraires D.D.T. : 9.353 €H.T.
- Travaux de renforcement et d'enfouissement des réseaux électriques :
Montant restant à la charge de la commune : 67.850 €
- Travaux d'enfouissement des réseaux France Télécom :
Montant restant à la charge de la commune : 32.819 €

Une subvention de 40.000 € a été octroyée par le Conseil Général pour la partie travaux de voirie et une subvention de 9300 € par le SE 38 pour la partie éclairage public.

Il propose, au vu de l'investissement envisagé de solliciter une subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des plans et du chiffrage des travaux, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE le programme de travaux suivant :

Aménagement et sécurisation de la traversée du Village – 2^{ème} Tranche plus accessibilité Personne à Mobilité Réduite bâtiment Mairie et dont le coût prévisionnel s'élève à 287.977 €H.T.

- ARRETE le plan de financement suivant :

<u>Nature des travaux</u>	<u>Montant des travaux H.T.</u>	<u>Subventions allouées.</u>	<u>Reste à la charge de la collectivité</u>
Travaux de voirie	151.290	Conseil Général : 40.000	111.290
Travaux d'éclairage public	26.665	SE 38 : 9.300	6.865
Honoraires D.D.T. Solde	9.353		6.353
Travaux réseaux électrique restant à la charge de la commune	67.850		67.850
Travaux réseaux Télécom restant à la charge de la commune	32.819		32.819
TOTAL	287.977	49.300	225.177

- DIT que la part restant à la charge de la commune soit 225.177 € sera financée par la subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) qui est en cours d'instruction et par un emprunt.

- SOLLICITE, compte tenu du montant de l'investissement, une subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur.

N° 2011/008 – Demande de subvention de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux DETR au titre de la Sécurité . Aménagement et sécurisation de la traversée du Village – 2^{ème} Tranche plus accessibilité Personne à Mobilité Réduite bâtiment Mairie.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement de la traversée du village 2^{ème} tranche. Il présente les nouveaux plans qui ont été modifiés par les services de la Direction Départementale des Territoires, suite aux différentes remarques faites par la commission voirie.

Ces travaux sont la continuité des travaux de sécurisation de la traversée du village engagés précédemment et dont une 1^{ère} tranche a été réalisée en 2010. Elle concerne la partie de l'église jusqu'à la route reliant l'accès au cimetière.

La deuxième tranche est la partie centrale de la traversée du village jusqu'à la place. Cette deuxième partie de travaux a pour but de créer un vrai centre de village, de sécuriser l'ensemble du centre village qui comprend la mairie, les écoles, les équipements sportifs, le commerce multiservices et la place du village et assurer l'accès aux personnes à mobilité réduite.

D'autre part ce projet intègre la mise aux normes de l'arrêt de bus scolaire principal de la commune (environ 40 élèves).

Dans le même temps il est prévu un renforcement et un enfouissement des réseaux électriques et France Télécom

Le montant total du projet s'élève à 287.977 €H.T. et se décompose de la manière suivante :

- Travaux de voirie : 151.290 €H.T.
- Travaux d'éclairage public : 26.665 €H.T.
- Solde honoraires D.D.T. : 9.353 €H.T.
- Travaux de renforcement et d'enfouissement des réseaux électriques :
Montant restant à la charge de la commune : 67.850 €
- Travaux d'enfouissement des réseaux France Télécom :
Montant restant à la charge de la commune : 32.819 €

Une subvention de 40.000 € a été octroyée par le Conseil Général pour la partie travaux de voirie et une subvention de 9300 € par le SE 38 pour la partie éclairage public.

Monsieur le Maire indique qu'une partie de ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention DETR, (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) au titre de la sécurité, de l'ordre de 20 à 40 % et propose que le financement restant soit assuré par un emprunt.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des plans et du chiffrage des travaux, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE le programme de travaux suivant :

Aménagement et sécurisation de la traversée du Village – 2^{ème} Tranche plus accessibilité Personne à Mobilité Réduite bâtiment Mairie et dont le coût prévisionnel s'élève à 287.977 €H.T.

- ARRETE le plan de financement suivant :

<u>Nature des travaux</u>	<u>Montant des travaux H.T.</u>	<u>Subventions allouées ou sollicitées.</u>	<u>Reste à la charge de la collectivité</u>
Travaux de voirie	151.290	Conseil Général : 40.000 DETR : 60.500	50.790
Travaux d'éclairage public	26.665	SE 38 : 9.300 DETR : 10.500	6.865
Honoraires D.D.T. Solde	9.353	DETR : 3.000	6.353
Travaux réseaux électrique restant à la charge de la commune	67.850		67.850
Travaux réseaux Télécom restant à la charge de la commune	32.819		32.819
TOTAL	287.977	123.300	164.677

- DIT que la part restant à la charge de la commune soit 164.677 € sera financée par un emprunt.
- AUTORISE le lancement des consultations d'entreprises conformément aux dispositions du code des marchés publics, dès connaissance de l'attribution de la subvention DETR.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet (marchés public, conventions, autorisations d'urbanisme)
- SOLLICITE auprès de Monsieur le Préfet de l'Isère l'attribution d'une subvention DETR au titre de la sécurité d'un montant de 74 000 €uros.
- DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal 2011.

Compte rendu Communauté de Communes Vallons de la Tour.

La réorganisation territoriale est en discussion avec un élargissement de la communauté de la Tour avec les communautés environnantes à savoir La Chaine des Tisserrands, Virieu Vallée de la Bourbre, Vallée de l'Hien, et les Vallons du Guiers plus la commune de Saint Ondras.

La Loi regroupe obligatoirement les communautés de communes inférieures à 5000 habitants ainsi que les communes isolées. Le souhait de Monsieur le Sous-Préfet est qu'une communauté de communes voit le jour sur le territoires des Vals du Dauphiné pour une population d'environ 60.000 habitants.

Les cinq communautés de communes composant les Vals du Dauphiné ont prévues de se rencontrer le 17 mars afin de discuter sur cet éventuel projet de regroupement.

Création du site Internet

La commune disposera dans les prochains mois d'un site internet. Le financement relatif à la création du site est entièrement pris en charge par la Communauté de Communes Les Vallons de la Tour.

Monsieur le Maire présente le modèle de site qui a été retenu et qui sera adapté à la commune.

La commission Information est chargée de répertorier des photos relatives à la commune et qui seront en défilement permanent sur le site.

Conseil d'école

Les points principaux suivants ont été abordés :

- Effectifs pour la rentrée 2011-2012 : 102 élèves
- Présentation du courrier de l'inspectrice d'académie concernant les règles de dérogation donnée par Le Maire, mises en œuvre à partir de la rentrée 2011.
- PPMS : Plan de Prévention Mesure Sécurité à mettre à jour avec le DICRIM.
- Absence de l'agent ATSEM : difficile de prévoir son remplacement pour 1 ou 2 jours d'absences. A organiser en cas d'absence plus longues.
- Présentation des réalisations et projets de l'année scolaire 2010-2011.

Le projet scolaire Les Cabanes a vu le jour et une exposition est prévue en fin d'année sur la commune et à la Médiathèque des Vallons.

Compte rendu SICTOM

Vote du budget primitif 2011

Mise en place de la filière DASRI (Déchets d'Activités de soins à Risques Infectieux) à compter du 15 mars 2011. Les boîtes jaunes nécessaires à la collecte doivent être récupérées chez les pharmaciens et ensuite elles devront être déposées dans une des déchetteries du SICTOM

Suite aux actes de vandalismes permanent des clôtures des déchetteries, il est prévu, en complément du grillage, la plantation d'arbustes à épinettes.

Compte rendu Urbanisme

Deux dossiers de déclaration préalable ont été étudiés avec avis favorable à savoir :

- DP Magnin pour la construction d'une clôture au hameau du Treylard.
- DP Comte pour la transformation d'une partie d'un garage en pièce habitable au hameau du Magnit.

PLU

La commission a travaillé sur le zonage et un projet a été présenté à l'urbaniste qui doit vérifier les propositions faites avec les règles d'urbanismes en vigueur, notamment les surfaces constructibles.

D'autre part la commission doit également effectuer le recensement du bâti ancien ayant une valeur patrimoniale.

Une réunion de travail est prévue le 8 avril à 14 heures dont le thème principal sera l'élaboration du règlement.

Travaux stade 2011.

Monsieur le Maire présente un devis relatif aux travaux de tonte du stade pour l'année 2011 et un devis de travaux émanant du club de football pour améliorer le sol du terrain de football.

Aucune décision n'est prise ce jour. Un complément d'information est nécessaire pour les travaux à réaliser en coordination avec les travaux de tonte.

N° 2011/009 – Contrats d'Assurance des Risques Statutaires.

Les collectivités ont l'opportunité de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à leur charge en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité ou d'accident de leurs agents.

Le centre de Gestion peut souscrire de tels contrats pour leur compte, en mutualisant les risques.

Il est proposé aux élus de charger le Centre de Gestion de négocier auprès d'une entreprise d'assurance agréée, un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, chaque collectivité se réservant la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L :

Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie/Longue durée, Maternité

- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L :

Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ces conventions auront les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au premier janvier 2012.

Régime du contrat : capitalisation

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents,

Les élus donnent leur accord afin de s'associer à cette démarche.

Régularisation acquisition de terrain.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de renforcement électrique du poste Croisettes et l'implantation d'un transformateur sur la parcelle cadastrée A. 931 et appartenant à Mme Sophie PERRIN. Il indique que Mlle Perrin a donné son accord et qu'un devis a été établi par le Cabinet Agate, géomètre afin de constituer le dossier de modification du parcellaire cadastral. Ce dernier s'élève à 660 €H.T.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

N° 2011/010 – Prêt de 30.000 euros pour des travaux de voirie.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les travaux d'aménagement de la traversée du village 1^{ère} tranche et notamment le financement. Il présente les conditions faites par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes, à savoir :

- Prêt d'un montant de 30.000 Euros
- Durée : 15 ans
- Taux actuel : 3.67% fixé sous réserve de la signature du contrat et du déblocage de la totalité des fonds au plus tard 2 mois à compter de la date d'acceptation de la proposition.

- Echéances de remboursement : Semestrielles constantes
- S'engage pendant toute la durée du prêt au nom du Conseil Municipal à créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires.
- S'engage à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Après délibération, le Conseil Municipal

- Valide la proposition de Monsieur le Maire
- Confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'Etablissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.
- Affirme en outre qu'aucune lettre d'observation de la Chambre Régionale des comptes ne lui a été adressé et qu'aucun recours devant le Tribunal Administratif ne lui a été notifié.

Questions diverses

Dossier TTNI : Une rencontre est prévue avec Monsieur le Maire et ses adjoints avec un éventuel acquereur pour présentation de son projet.

Bilan du Cyclo Cross : Pas de problème particulier signalé. La manifestation s'est bien déroulée et pourra peut-être se reproduire l'an prochain.

Prochaines réunions :

- Commission des bâtiments : Mardi 22 mars à 20 heures.
- Conseil Municipal : Mardi 29 mars à 20 heures.